



# Régionale d'élevage 2019

le 12 mai

Parthenay

**ENGAGEMENT ET RESERVATIONS**



Remplissez soigneusement cette feuille d'engagement et envoyez-la soit :

Par e-mail à : [contact@bobtailclubdefrance.fr](mailto:contact@bobtailclubdefrance.fr)

Renseignements : **Philippe Bruineaud**

06.66.25.20.30

[bruineaudph@cc-parthenay.fr](mailto:bruineaudph@cc-parthenay.fr)

Par courrier à : **Katarzyna Villeger**  
36, La Chataigneraie  
37250 Veigné

**Katarzyna Villeger**

06.43.57.59.69

Pour chaque chien engagé à La Régionale, vous devez joindre une photocopie :

- du certificat de vaccination Antirabique (si besoin, voir règlement),
- de la carte d'identification,
- du titre de Champion (uniquement en cas d'engagement en classe Champion),
- du certificat d'accès à la classe Travail délivré par le SCC (uniquement en cas d'engagement en classe Travail).

## LIEU

- Exposition : 10, rue de Manakara, 79200 Parthenay

## JUGE

M Dominique Prin

## DATE DE CLÔTURE

Date limite des engagements et règlements le : **28 avril 2019.**

**Aucun engagement ou réservation ne sera pris en compte s'il n'est pas soldé à cette date.**

## PAIEMENT

Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Bobtail Club de France adressé à Katarzyna Villeger.

Après la clôture des engagements il sera procédé à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

## PROGRAMME

### Dimanche 12 mai

8h30 accueil des participants

9h petit déjeuner

10h00 début des jugements

12h30 déjeuner

- 14h00
- reprise des jugements
  - concours jeune présentateur, lots d'élevage
  - Best in Show
  - test de caractère
  - pot de l'amitié et remerciements

### MENU de dimanche midi

Buffet  
apéritif, vin, boissons fraîches et café compris

*avec le sourire du Philippe!!!*



# Régionale d'élevage 2019

le 12 mai

Parthenay

## ENGAGEMENT ET RESERVATIONS



### INFORMATIONS GENERALES

Nom du chien :			Identification :
Mâle :	Femelle:	Date de naissance :	LOF N°:
Père :			
Mère :			
Éleveur :			
Propriétaire :			
Adresse :			
Code postal, Ville, Pays :			
Tel :	Portable :	e-mail :	

### CLASSES D'ENGAGEMENT

	Par Chien	Total en €	
<b>Classe Baby</b> (3 à 6 mois)	20 €		
<b>Classe Puppy</b> (6 à 9 mois)	20 €		
<b>Classe Jeune</b> (9 à 18 mois)	20 €		
<b>Classe Intermédiaire</b> (15 à 24 mois)	30 €		
<b>Classe Travail</b> (à partir de 15 mois)	30 €		
<b>Classe Ouverte</b> (à partir de 15 mois)	30 €		
<b>Classe Champion</b> (à partir de 15 mois)	30 €		
<b>Classe Vétéran</b> (plus de 8 ans)	20 €		
<b>Classe Découverte</b> (pour un propriétaire n'ayant jamais participé à une exposition du BCF, cette classe ne compte pas pour les cotations)	-		
<b>Classe Élevage</b> (3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur)	-	<input type="checkbox"/>	
<b>Lot d'Élevage</b> (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1 <sup>er</sup> degré)	-	<input type="checkbox"/>	
<b>Paire</b> (2 chiens de même sexe engagé individuellement appartenant au même propriétaire)	-	<input type="checkbox"/>	
<b>Couple</b> (1 mâle et 1 femelle engagés individuellement appartenant au même propriétaire)	-	<input type="checkbox"/>	
<i>Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune selon son âge. Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans plusieurs des classes ci-dessus définies.</i>			
<b>Confirmation</b> (le chien doit être âgé de 12 mois révolus lors de sa présentation)	-	-	<input type="checkbox"/>
<b>Test de caractère</b> (le chien doit être âgé de 12 mois révolus lors de sa présentation)	-	-	<input type="checkbox"/>
<b>Tarif spécial : engagement et adhésion au B.C.F. pour l'année 2019</b> (uniquement pour la 1 <sup>ère</sup> adhésion pour 1 personne)	45€		
<b>Remise 20% adhérent du B.C.F.</b>	N°:		
<b>TOTAL des engagements</b>			
<i>N'oubliez pas de joindre une photocopie du certificat de vaccination antirabique (si besoin), de la carte d'identification et du titre de champion (pour la classe champion uniquement).</i>			

<b>RESTAURATION</b>	<b>Nombre de Pers.</b>	<b>Tarif par personne</b>	<b>Total en €</b>
Déjeuner du dimanche midi (tarif adulte, enfant gratuit)		10€	
<b>TOTAL des repas (à transférer au total final)</b>			

<b>TOTAL FINAL</b>	<b>TOTAL en €</b>
<b>Total des Engagements</b>	
<b>Total des Repas</b>	
<b>Catalogue gratuit</b>	
<b>TOTAL GENERAL FINAL</b>	

### **ATTESTATION**

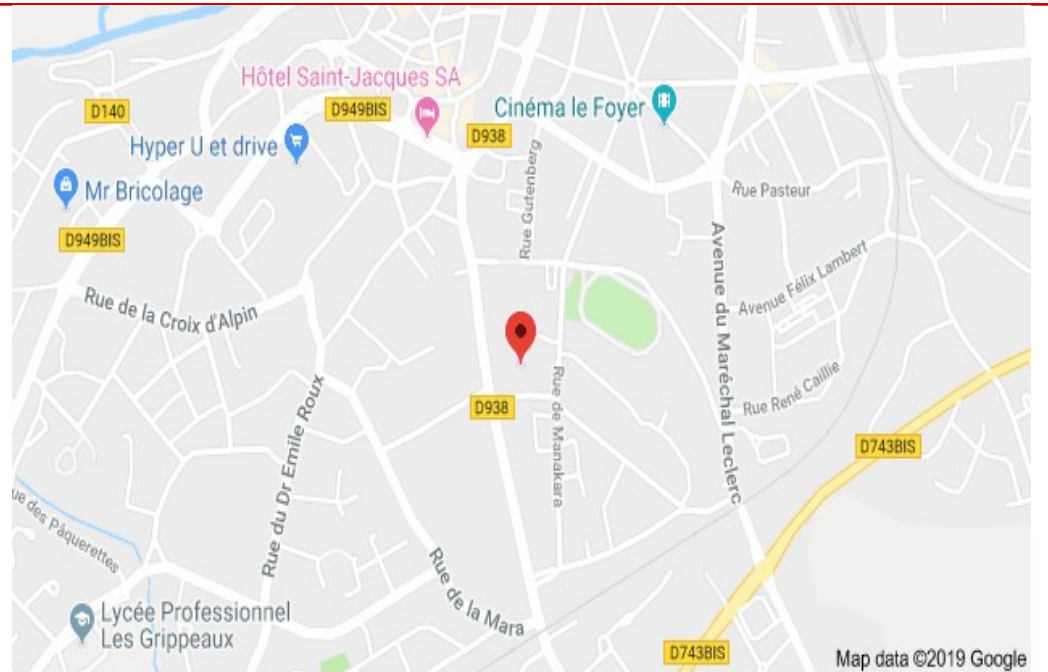
Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus et de se munir du carnet de santé.

## PLAN

10, rue de Manakara  
79200 Parthenay



## HEBERGEMENT

- Hôtel Au Relais des Lilas, 05.49.64.01.94
- Résidence Domitys, 05.49.71.32.00
- Hôtel L'Envers du Castille, 05.49.71.23.21
- Hôtel Saint Jacques, 05.49.64.33.33

Ils se trouvent tous à Parthenay pas trop loin du Foyer.

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

**L'exposition se tiendra à Parthenay** le 12 mai 2019.

**Horaires** jugements commenceront à 10h00 précises.

**Logement** : Pas de cages fournies.

**Affichage** : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur x 35cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur; les principales récompenses obtenues par l'éleveur; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**Toiletage** : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**Service vétérinaire** : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

-des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,

- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,

- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,

- des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**Annulation** : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**Engagements** : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,

b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

**Classes d'engagement** :

**Classe Intermédiaire** : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

**Classe Ouverte** : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition

**Champion de beauté** : Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

**Classe Puppy** : Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**Classe Jeune** : Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

**Classe Vétéran** : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition).

**Classe Elevage** : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**Lot d'élevage** : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

**Couple** : Pour deux chiens de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**Paire** : Pour deux chiens de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**Clôture des engagements** : La clôture est fixée le 14 mars 2010. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé

**Refus ou Exclusions**

**1° des engagements** :

a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié, mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 3 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

**2° des chiens.** - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire"

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite

d) ceux dont l'engagement au «poteau» serait demandé.

**Jugements** : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

**Meilleur de race et l'exposition** : Le meilleur chien de l'exposition sera désigné entre les chiens appartenant à un exposant novice, à l'exclusion des personnes ayant un affixe, etc.

**Réclamation** : Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80€ qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**Sanctions** : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**Responsabilité** : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

**TRÈS IMPORTANT**

**Avis aux Exposants résidant à l'Étranger**

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

Il - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par

un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat de vaccination devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III- Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VERY IMPORTANT

Note to foreigner exhibitors

I – The Customs are liable to require, to an exhibitor with several dogs, a tax declaration and payment of corresponding charges.

II – The admittance in France is only permitted for dog 3 months old, subject to presentation to customs of a certificate, delivered by an official veterinary attesting than rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old accompanying travellers, only rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.

III – These documents are required for admission to the Show. The dogs must be in perfect health condition. The origins of each dog will be proved at any time. The official Vet may refuse the admission of dogs in the Show in the event of non conformity to health regulations.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE  
VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE,  
LA TOUX DE CHENIL ET LA  
GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS  
LA VENTE DE CHIOTS EST  
INTERDITE

Feuille à conserver par l'exposant.